

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 936****19 juin 2002****SOMMAIRE**

<b>Antauri S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44891</b>	<b>Ha Ka Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44918</b>
<b>Belgravia Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44919</b>	<b>Hexamedia, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44897</b>
<b>Berimo S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>44888</b>	<b>Immeuble Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44886</b>
<b>Brembo International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44887</b>	<b>Inotherm S.A., Rodange</b> .....	<b>44906</b>
<b>Broderinvest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44894</b>	<b>International Hotel Development Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44918</b>
<b>Broderinvest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44894</b>	<b>International Hotel Development Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44919</b>
<b>Capon Properties S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44926</b>	<b>Invesco Taiwan Growth Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44909</b>
<b>Ciments Français International S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>44895</b>	<b>IPEF II Holdings No. 9 S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44892</b>
<b>Ciments Français International S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>44895</b>	<b>Iride S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44885</b>
<b>Cofitrans S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44923</b>	<b>Itaca S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44917</b>
<b>Cofitrans S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44924</b>	<b>Luan Maritime S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44913</b>
<b>Compagnie Financière Pascal S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44894</b>	<b>Luben S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44908</b>
<b>Compagnie Financière Pascal S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44894</b>	<b>Mapine, S.à r.l., Bertrange</b> .....	<b>44910</b>
<b>Compagnie Financière Pascal S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44895</b>	<b>Mapine, S.à r.l., Bertrange</b> .....	<b>44910</b>
<b>Compagnie Financière Pascal S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44895</b>	<b>Mapine, S.à r.l., Bertrange</b> .....	<b>44910</b>
<b>Compradore S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>44889</b>	<b>Moribe S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>44887</b>
<b>Consultancy Partners S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44901</b>	<b>Mouffloux S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>44888</b>
<b>Dinofin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44897</b>	<b>Naele S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44886</b>
<b>Duex Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44909</b>	<b>Nicotel Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44887</b>
<b>Duex Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44909</b>	<b>Noema Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44886</b>
<b>Efelco S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44905</b>	<b>Onda International Holding S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44885</b>
<b>Efelco S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44906</b>	<b>Ottofort Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44885</b>
<b>Energie 5 Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44899</b>	<b>P.G.M. International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44884</b>
<b>Erola et Cie, S.e.c.s., Luxembourg</b> .....	<b>44902</b>	<b>Pam Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44891</b>
<b>Euro-Leasing AG Luxembourg, Luxembourg</b> .....	<b>44883</b>	<b>Participations Financières Européennes S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44924</b>
<b>Euro-Lux Conseil S.A., Rodange</b> .....	<b>44901</b>	<b>Partners &amp; Co Finance S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>44888</b>
<b>Fiduciaire Eurolux S.A., Bereldange</b> .....	<b>44898</b>	<b>Parwa S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44917</b>
<b>Finscal Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44890</b>	<b>PBE S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44890</b>
<b>First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44882</b>	<b>Peninsula S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44884</b>
<b>First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44882</b>	<b>Piana Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44883</b>
<b>First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44882</b>	<b>Pool Acquisition Luxembourg I S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44893</b>
<b>First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44882</b>	<b>Pool Acquisition Luxembourg II S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44892</b>
<b>First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44882</b>	<b>Projectfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44900</b>
<b>Franzoni Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44891</b>	<b>Projectfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44900</b>
<b>G.T.L. S.A., Pétange</b> .....	<b>44907</b>	<b>Projectfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44900</b>

Projectfin S.A., Luxembourg . . . . .	44900	Space Operation S.A.H., Luxembourg . . . . .	44897
Promotic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44922	Star Venture Management S.A., Luxembourg . . . . .	44910
Promotic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44922	Sthas-Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg-Hamm . . . . .	44911
Promotic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44922	Structure Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44899
Promotic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44923	Structure Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44899
Remich S.A., Luxembourg . . . . .	44884	Sweetvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	44893
Restar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44889	Sweetvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	44893
(Les) Rives du Lac S.A., Luxembourg . . . . .	44883	Tavol - Société Financière Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44896
S.Q. Beteiligungs A.G.H., Luxembourg . . . . .	44898	Tavol - Société Financière Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44897
S.Q. Beteiligungs A.G.H., Luxembourg . . . . .	44898	Tetrafin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44889
S.Q. Beteiligungs A.G.H., Luxembourg . . . . .	44898	Tolima S.A., Luxembourg . . . . .	44902
Schneider Transports, S.à r.l., Remich . . . . .	44925	Tolima S.A., Luxembourg . . . . .	44902
Sefinlux S.A., Luxembourg . . . . .	44901	Torcello Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44890
Société Financière de Septembre S.A.H., Luxembourg . . . . .	44896	Via Sud S.A., Luxembourg . . . . .	44920
Société Financière de Septembre S.A.H., Luxembourg . . . . .	44896	Via Sud S.A., Luxembourg . . . . .	44921
Sogedic S.A.H., Luxembourg . . . . .	44918	Wolf Investment S.A., Luxembourg . . . . .	44899

**FIRST ALLIANCE TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 38.031.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(24961/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**FIRST ALLIANCE TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 38.031.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(24962/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**FIRST ALLIANCE TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 38.031.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(24963/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**FIRST ALLIANCE TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 38.031.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(24965/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**LES RIVES DU LAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 62.474.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg le 13 mars 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 tels qu'établis par le bureau comptable GESTMAN S.A., ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 sont approuvés.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident également de suivre la proposition du conseil d'administration de maintenir la politique d'investissements, conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident encore de donner pleine et entière décharge au conseil d'administration en fonctions relativement à l'exercice de sa mission jusqu'au 31 décembre 2001.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires prennent acte du rapport du commissaire aux comptes et donnent quitus à celui-ci pour sa fonction inhérente aux exercices 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24782/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**PIANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.351.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002, Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIANA INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24784/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**EURO-LEASING AG LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 11.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 29, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Signature.

(24879/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**PENINSULA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.658.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002, Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24785/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**P.G.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.775.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002, Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.G.M. INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24786/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**REMICH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.847.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction de président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau président du conseil d'administration, avec effet au 15 février 2002 Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMICH S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24798/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**OTTOFORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.035.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002, Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OTTOFORT HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24787/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**ONDA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.126.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ONDA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24788/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**IRIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.635.

---

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 janvier 2002, Monsieur Moysse Daarga, licencié en sciences commerciales et financières, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Astrid Galassi, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Pour IRIDE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24834/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**NOEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.069.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOEMA HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24789/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**NAELE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.070.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAELE S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24790/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**IMMEUBLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 57.113.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 25 mars 2002 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24851/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**NICOTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.333.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NICOTEL HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24791/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**MORIBE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.586.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24792/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.768.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Mazzoli Augusto, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BREMBO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24801/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.594.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24793/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**BERIMO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.725.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Picco Patrick, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERIMO S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 9, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24794/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PARTNERS & CO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.099.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur-délégué, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur-délégué avec effet au 15 février 2002 Monsieur Mazzoli Augusto, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTNERS & CO FINANCE S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24803/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**RESTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.413.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau président du conseil d'administration, avec effet au 15 février 2002 Monsieur Mazzoli Augusto, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESTAR HOLDING S.A.  
Société Anonyme Holding  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24797/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**TETRAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 76.405.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TETRAFIN HOLDING S.A.  
Société Anonyme Holding  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24799/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.471.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

Pour COMPRADORE S.A.  
Société Anonyme Holding  
Signature  
Administrateur

(24835/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**TORCELLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C: Luxembourg B 42.920.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Mazzoli Augusto, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TORCELLO HOLDING S.A.  
Société Anonyme Holding  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24800/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**FINSICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C: Luxembourg B 56.769.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Mazzoli Augusto, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSICAL HOLDING S.A.  
Société Anonyme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24802/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PBE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C: Luxembourg B 79.350.

EXTRAIT

En date du 18 mars 2002, Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune et Mesdames Andrea Dany et Nicole Thommes ont remis leur démission comme administrateurs de la société PBE S.A. et la société à responsabilité limitée CeDerLux, S.à r.l. a remis sa démission en tant que commissaire aux comptes de ladite société PBE S.A.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24855/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**FRANZONI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.346.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 15 février 2002 M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANZONI GROUP S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24804/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PAM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.997.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 15 février 2002 Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAM FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24805/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**ANTAURI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.050.

**ERRATUM**

*Erratum à l'enregistrement à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 216, Art. 4207 et au dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2002.*

La réquisition portant les indications suivantes:

«Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 31 décembre 2001, entre la société anonyme ANTAURI S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.»

a été présentée par erreur au registre de commerce et des sociétés en date du 8 mars 2002 de sorte qu'il n'existe aucun contrat de domiciliation conclu en date du 31 décembre 2002 entre lesdites parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24806/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**IPEF II HOLDINGS No. 9 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.102.

*Extract of the Ordinary General Meeting held in an Extraordinary manner of the Shareholders in  
Luxembourg on December 12, 2001.*

*Resolutions*

The shareholders ratify the appointment of Ms Maria Chiapolino and Mr Patrick Ehrhardt as Directors of the company as resolved by the Board of Directors on March 29, 2000; Mr Daniel Speck as Director of the company, as resolved by the Board of Directors on September 18, 2000, Mr Michael George Best as Director of the company as resolved by the Board of Directors on November 10, 2000, Mr Anthony Panayiotis Michael as Director of the company as resolved by the Board of Directors on August 1, 2001.

The shareholders appoint the directors and the auditors for a new mandate expiring on the date of the annual general meeting approving the 2000 accounts as follows:

*Directors:*

Mr Anthony Panayiotis Michael, private employee, resident in Jersey (C.I.), Director;  
Mr Michael George Best, private employee, resident in Jersey (C.I.), Director;  
Mr Patrick Ehrhardt, private employee, resident in Luxembourg, Director;  
Ms Maria Chiapolino, private employee, resident in Luxembourg, Director;  
Mr Federico Franzina, private employee, resident in Luxembourg, Director;  
Mrs Maryse Santini, private employee, resident in Luxembourg, Director.

*Auditors:*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

IPEF II HOLDINGS No. 9 S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24807/024/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**POOL ACQUISITION LUXEMBOURG II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 82.055.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 mars 2002*

*Resolutions*

L'assemblée décide d'augmenter les membres du conseil d'administration de trois à cinq.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs M. Michael Twinning, manager d'entreprise, demeurant à Londres, UK, et M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Manuel Frias, administrateur-délégué;

Michael Twinning, administrateur;

Lino Berti, administrateur;

Jens Reidel, administrateur;

Hanns Ostmeier, administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

POOL ACQUISITION LUXEMBOURG II S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24808/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**POOL ACQUISITION LUXEMBOURG I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.054.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 mars 2002*

*Résolutions*

L'assemblée décide d'augmenter les membres du conseil d'administration de trois à cinq.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs M. Michael Twinning, manager d'entreprise, demeurant à 43-45 Portman Square Londres, UK, et M. Lino Berti, employé privé, demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Manuel Frias, administrateur-délégué;

Michael Twinning, administrateur;

Lino Berti, administrateur;

Jens Reidel, administrateur;

Hanns Ostmeier, administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

POOL ACQUISITION LUXEMBOURG I S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24809/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**SWEETVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.253.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 8 juin 2001 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur J. Winandy de son poste d'administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement la société:

COSAFIN S.A., domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Par ailleurs, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs J. Quintus et K. Lozie et A. De Bernardi ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur A. Schaus.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24815/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**SWEETVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.253.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

FIDUPAR

Signatures

(24821/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**BRODERINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 51.946.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 juin 2001 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de La Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24812/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**BRODERINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 51.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

FIDUPAR

Signatures

(24824/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE PASCAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.856.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 14 juin 2001 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats des administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et Eric Berg et du commissaire aux comptes, Monsieur Joseph Winandy.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2001.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à convertir le capital social de la société de BEF en EUR dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24810/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE PASCAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.856.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 8 juin 2000 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes vient à échéance à la présente assemblée.

- L'assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'assemblée nomme en remplacement:

Monsieur Koen Lozie

Administrateur de Sociétés

demeurant à Luxembourg.

- L'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24811/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE PASCAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

FIDUPAR

Signatures

(24825/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE PASCAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

FIDUPAR

Signatures

(24826/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**CIMENTS FRANÇAIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 46.270.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue extraordinairement le 31 janvier 2002 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2002.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24814/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**CIMENTS FRANÇAIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 46.270.

Les comptes annuels au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

FIDUPAR

Signatures

(24822/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**SOCIETE FINANCIERE DE SEPTEMBRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.866.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 14 juin 2000 à 15.00 heures à Luxembourg*  
Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Joseph Winandy, demeurant à Itzig;  
Monsieur Koen Lozie, demeurant à Luxembourg;  
Monsieur Jean Quintus, demeurant à Blaschette.

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de Monsieur Noël Didier, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24817/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**SOCIETE FINANCIERE DE SEPTEMBRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

FIDUPAR

Signatures

(24820/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**TAVOL - SOCIETE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.251.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 avril 2000 à 9.30 heures à Luxembourg*

Résolution:

L'Assemblée a décidé de:

- En vertu de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 au cours de change de 1,- Euro pour 40,3399 Francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'EUR, l'Assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des actions qui était de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) par action.  
- de convertir le capital social de cinq millions de Francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) en cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de trois millions sept cent dix-huit mille quatre cent deux Euros quatre-vingt-sept cents (EUR 3.718.402,87) qui sera représenté par cent cinquante mille (150.000) actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence des résolutions qui précèdent, les premier et cinquième alinéas de l'article 5 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Cinquième alinéa.** Le capital de la société pourra être porté de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize eurocentimes (EUR 123.946,76) à trois millions sept cent dix-huit mille quatre cent deux euros quatre-vingt-sept eurocentimes (EUR 3.718.402,87), par la création et l'émission de cent quarante-cinq mille (145.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Joseph Elvinger de la coordination des statuts et des différentes publications.

- L'Assemblée donne à l'unanimité quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour l'exercice écoulé.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING S.A., Clémency pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

TAVOL - SOCIETE FINANCIERE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24818/009/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**TAVOL - SOCIETE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.251.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

(24819/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**DINOFIN, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.156.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

Pour DINOFIN, Société Anonyme

Signature

Administrateur

(24830/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**SPACE OPERATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.937.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

Pour SPACE OPERATION S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(24836/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**HEXAMEDIA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 53.394.

—  
Les statuts coordonnés au 25 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

Signature.

(24884/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.850.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

*Pour S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H.,*

*Société Anonyme Holding*

*Signature*

*Administrateur*

(24827/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.850.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

*Pour S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H.,*

*Société Anonyme Holding*

*Signature / Signature*

*Administrateurs*

(24828/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste-Zithe.  
R. C. Luxembourg B 40.850.

A la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 11 février 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Svent Quandt, conseiller patrimonial, D-65468 Trebur;
- Maître Simone Retter, avocate, 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Maître Guy Harles, avocat, 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

- THEMIS AUDIT LTD, P.O. Box 3186, Abbot Building, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Cette même assemblée a décidé également de transférer le siège social de la société au 38-40, rue Ste-Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

*Pour S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H.*

*BGL- MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.*

*Ancien domiciliaire*

*M. Juncker / Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24829/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**FIDUCIAIRE EUROLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 34.752.

Les statuts coordonnés au 20 juin 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

*Signature.*

(24900/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.516.

—  
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 janvier 2002, Monsieur Moÿse Daarga, licencié en sciences commerciales et financières, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 8 janvier 2002, en remplacement de Madame Astrid Galassi, administrateur démissionnaire.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 janvier 2002, Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

*Pour ENERGIE 5 HOLDING S.A.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24833/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**STRUCTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.452.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

*Pour STRUCTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

*Administrateur*

(24837/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**STRUCTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.452.

—  
L'assemblée générale statutaire du 12 mai 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Claeys, en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

*Pour STRUCTURE HOLDING S.A.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24838/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**WOLF INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 60.277.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

*Pour WOLF INVESTMENT S.A., Société Anonyme*

Signature

*Administrateur*

(24839/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PROJECTFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 27.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés .....	- 16.274.916,- LUF
Perte de l'exercice .....	- 22.349.127,- LUF
Report à nouveau .....	- 38.624.043,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24840/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PROJECTFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 27.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés .....	- 38.624.043,- LUF
Perte de l'exercice .....	- 258.633,- LUF
Report à nouveau .....	- 38.882.676,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24841/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PROJECTFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 27.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés .....	- 38.882.676,- LUF
Perte de l'exercice .....	- 234.902,- LUF
Report à nouveau .....	- 39.117.578,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24847/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PROJECTFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 27.812.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 mars 2002 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2001. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24854/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**EURO-LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-4832 Rodange, 81, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 83.030.

*Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Rodange, le 18 mars 2002*

L'an deux mille deux, le dix-huit mars, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de M. Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

M. le Président constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social au 81, route de Longwy, L-4830 Rodange.

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 81, route de Longwy, L-4830 Rodange, avec effet immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, le 18 mars 2002.

Signature

*Le Président*

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24842/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**CONSULTANCY PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 156, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 77.079.

*Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 25 mars 2002*

L'an deux mille deux, le vingt-cinq mars, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de M. Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

M. le Président constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social au 156, route de Trèves, L-2630 Luxembourg.

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 156, route de Trèves, L-2630 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, le 25 mars 2002.

Signature

*Le Président*

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24843/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**SEFINLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 45.778.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

(24916/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**TOLIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 67.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés .....	13.476.012,24 EUR
Bénéfice de l'exercice 2001 .....	18.685.431,94 EUR
Distribution d'un dividende .....	- 14.400.000,00 EUR
Distribution d'un dividende privilégié .....	- 690.000,00 EUR
Report à nouveau .....	17.071.444,18 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24848/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**TOLIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 67.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés .....	10.227.992,12 EUR
Bénéfice de l'exercice 2000 .....	3.251.220,12 EUR
./. Affectation à la réserve légale .....	- 3.200,00 EUR
Report à nouveau .....	13.476.012,24 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24849/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**ENOLA ET CIE, Société en commandite simple.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

**STATUTS**

L'an deux mille deux, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société ENOLA MANAGEMENT, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, ici dénommée le commandité, représentée aux fins des présentes par Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'un pouvoir donné à Luxembourg, le 20 février 2002.

2) La Société DIOSIS, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, ici dénommée le commanditaire, représentée aux fins des présentes par Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel, en vertu d'un pouvoir donné à Luxembourg, le 20 février 2002.

Les prédicts pouvoirs, après avoir été signés ne varietur, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite simple, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement une société en commandite simple qui est régie par la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales complétée par les lois subséquentes, et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers, exploiter toutes propriétés foncières, mettre en valeur ces affaires.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société a pour raison sociale ENOLA ET CIE, société en commandite simple.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision des associés à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Chaque associé pourra y mettre fin avec effet au trente et un décembre de chaque année, moyennant préavis notifié aux autres associés par lettre recommandée six mois au moins avant l'expiration de l'exercice social, à l'exception du premier exercice.

## **Titre II.- Capital - Parts sociales - Commandité - Commanditaire**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille euros (250 000,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

La Société DIOSIS, société anonyme, avec siège à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	2.490
représentant EUR 249.000,-	
La Société ENOLA MANAGEMENT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, dix parts sociales . . . . .	10
représentant EUR 1.000,-	
Total: deux mille cinq cents parts sociales . . . . .	2.500

Les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent et qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Toutes les parts sont nominatives.

Tout associé doit fournir à la société une adresse à laquelle toutes les communications, les informations de la société pourront être envoyées. Au cas où un associé ne fournirait pas une telle adresse, la société pourrait autoriser que l'adresse de cet associé soit censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la société par l'associé.

Le bénéficiaire peut, à tout moment, changer l'adresse ou toute autre information le concernant par une déclaration écrite envoyée au siège social de la société ou de telle autre adresse qui pourra être fixée de temps à autre par la société.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Si la propriété de la part est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la part devront désigner un mandataire unique pour représenter la part à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la part.

**Art. 8.** Entre associés, la cession de parts est libre.

La cession de parts à un tiers non associé ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de tous les associés.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle, soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé, conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 9.** L'associé, la société à responsabilité limitée ENOLA MANAGEMENT, est commandité et comme tel indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux.

L'associé commanditaire, la société anonyme DIOSIS, n'est tenu des dettes et pertes de la société que jusqu'à concurrence des fonds dont il a fait apport.

**Art. 10.** Le capital social pourra être augmenté ou diminué dans les conditions légalement requises.

## **Titre III.- Gérance**

**Art. 11.** La gérance de la société est confiée au commandité, la société à responsabilité limitée ENOLA MANAGEMENT.

Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société et l'engager valablement par sa seule signature concernant toutes les opérations qui rentrent dans l'objet social.

**Art. 12.** En cas de décès, d'incapacité légale, de faillite ou d'une autre situation permanente empêchant le gérant d'exercer ses fonctions au sein de la société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition qu'un administrateur commanditaire ou autre qui s'occupera des actes urgents et de simple administration soit désigné pour un délai d'un mois, endéans lequel il sera procédé au remplacement du gérant.

L'administrateur provisoire n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Le gérant peut, à tout moment, nommer des agents de la société tels que nécessaires pour les opérations de gestion de celle-ci sous réserve toutefois que le ou les associés commanditaires ne peuvent agir au nom de la société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le gérant.

**Art. 14.** Aucune convention ni autre transaction entre la société et une autre société ou autre entité ne sera affectée ou invalidée en raison du fait que l'associé commandité, l'un de ses représentants ou l'un des représentants ou employé de la société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé ou dirigeant dans une telle société. Dans le cas où l'associé commandité, ou l'un de ses représentants ou l'un des représentants ou employé de la société, est actionnaire d'une société avec laquelle la société contracte ou est en relation d'affaires ou exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant, il pourra, en dépit de tels liens, participer au traitement de toutes questions relatives à ces contrats ou relations d'affaires.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 15.** Le ou les associés commanditaires ont le droit de contrôler et de surveiller les actes de gestion et peuvent à tout moment prendre communication au siège de la société, mais sans déplacement, des livres sociaux et de tous documents et pièces comptables.

Ils pourront donner des avis et des conseils au gérant et même des autorisations pour des actes qui sortiraient des pouvoirs de ce dernier, ces avis, conseils et autorisations n'engageant pas l'associé commanditaire.

#### **Titre V.- Assemblée des associés**

**Art. 16.** Dans toute assemblée des associés, chaque part donne droit à une voix.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 17.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance. Les décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité des associés.

**Art. 18.** L'assemblée des associés est appelée à approuver après chaque exercice social le compte-rendu du gérant, le bilan et le compte de pertes et profits, la répartition des bénéfices et des pertes et à donner décharge au gérant.

#### **Titre VI. - Année Sociale - Écritures comptables - Excédent bénéficiaire**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre deux mille deux.

**Art. 20.** Il sera tenu au siège social des écritures comptables selon les usages commerciaux. A la clôture de chaque exercice social, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif social, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits, conformément aux dispositions légales.

**Art. 21.** L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le gérant, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve.

Sur le solde, un dividende prioritaire, non cumulatif et non reportable de cinq pour cent (5%), est attribué aux parts de commandité.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés. Sous réserve du dividende prioritaire attribué aux parts de commandité, les répartitions aux associés se font au prorata de leur participation.

Le gérant pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

#### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un commanditaire. Elle continue d'exister avec les héritiers de l'associé décédé, qui devront faire choix d'un mandataire commun.

En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit, la liquidation s'opérera par le gérant et, à défaut, par le ou les associés commanditaires.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties déclarent s'en référer à la loi du dix août mille neuf cent quinze et à ses modifications ultérieures.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à la somme de six mille deux cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

A la suite de la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

- Le siège social de la société est fixé à l'adresse 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Roderich, L. Dal Zotto, G. d'Huart.

Pétange, le 18 mars 2002.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2002, vol. 876, fol. 25, case 5. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(24856/207/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**EFELCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 19.393.

*Procès-verbal n° 14 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 1992*

Ouverture:

La séance est ouverte à 14.05 heures au siège social, sous la présidence de M. André Landsberg, Président du Conseil d'administration.

Bureau:

M. le Président désigne comme secrétaire M. Louis Stevens et comme scrutateurs Mmes Geneviève Sartiaux et Claude Lecarpentier.

Composition de l'assemblée:

M. le Président dépose la liste de présence, signée par les porteurs d'action présents ou leurs mandataires, et indiquant pour combien d'actions ils assistent à l'Assemblée.

Il apparaît que sur un total de mille deux cent cinquante actions, toutes sont représentées par leurs porteurs. Le Bureau reconnaît que l'Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour, toutes les actions étant représentées, et dispense dès lors de produire les preuves de la régularité de la convocation.

La liste de présence, ainsi que les attestations de dépôt des actions représentées, seront jointes en annexe n° 1 au présent procès-verbal.

Exposé du président:

M. le Président expose que la présente Assemblée se réunit ce jour avec l'ordre du jour suivant:

1. Démission de M. Ferdinand Léger, Administrateur-délégué.
2. Nomination d'un administrateur en remplacement de M. F. Léger.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la démission de M. Léger à la date de sa lettre de démission, soit le 14 juillet 1992 et lui donne quitus pour sa gestion depuis la dernière Assemblée donnant décharge aux Administrateurs, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 14 juillet 1992, à l'exclusion des comptes de l'exercice 1992, qui ne seront approuvés que par l'Assemblée générale de 1993.

*Seconde résolution*

L'Assemblée élit à l'unanimité M. Louis Stevens, 57 rue Alphonse Hottat, à B-1050 Bruxelles (Belgique), comme administrateur, à la date de ce jour, en remplacement de M. Ferdinand Léger, dont il achèvera le mandat. Le mandat est gratuit.

L'ordre du jour étant épuisé, lecture est faite du présent procès-verbal. L'Assemblée l'approuve à l'unanimité. M. le Président lève ensuite la séance; il est 14.20 heures.

Signature / Signatures / Signature

Le Secrétaire / Les Scrutateurs / Le Président

*Liste de présence*

Actionnaires	Actions
A. Landsberg. ....	988
G. Sartiaux. ....	261
C. Lecarpentier. ....	1
Total: .....	1.250

Signatures.

Le 4 mars 2002.

Copie certifiée conforme à l'original

EFELCO S.A.

A. Landsberg

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 18, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24845/602/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**EFELCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 19.393.

—  
Procès-verbal n° 18 du Conseil d'Administration du 23 septembre 1992

Présents:

Monsieur André Landsberg, Président;

Monsieur Louis Stevens;

Madame Claude Lecarpentier, Administrateur.

La séance se tient à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, qui vient de nommer M. Stevens comme administrateur.

1. Constitution du Bureau du Conseil d'administration:

M. André Landsberg est élu à l'unanimité Administrateur-délégué, fonction qu'il cumulera avec celle de Président.

La séance est levée à 14.20 heures.

Le 4 mars 2002.

Signatures

Copie certifiée conforme à l'original

EFELCO S.A.

A. Landsberg

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 18, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24846/602/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**INOTHERM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 81.947.

L'an deux mille deux, le onze mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme INOTHERM S.A., avec siège à Rodange (RC No B 81.947), constituée suivant acte notarié du 24 avril 2001, publié au Mémorial C No 1071 du 27 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Rase, administrateur de sociétés, demeurant à B-Etalle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Stefani, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Stéphan Schnoeck, administrateur de sociétés demeurant à Belvaux.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille deux cent quarante-huit (EUR 31.248,-) euro, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Démission des anciens administrateurs et nomination d'un nouveau Conseil d'Administration.

2. Confirmation de Monsieur Serge Rase comme administrateur-délégué, et changement de pouvoir de signature et modification afférente de l'article 6 des statuts.

3. Nouvelle répartition du capital social

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de l'ancien conseil d'administration.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Serge Rase, préqualifié.

- Monsieur Stéphan Schnoeck, préqualifié.

- Monsieur Alain Devresse, administrateur de sociétés, demeurant à B-6792 Battincourt.

*Deuxième résolution*

Est confirmé comme administrateur-délégué Monsieur Serge Rase; préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

En conséquence l'article 6 alinéa 3 aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. alinéa 3.** La société se trouve engagée par la seule du signature de l'administrateur-délégué.

*Troisième résolution*

Suite à des cessions d'actions, le capital social est réparti comme suit et en conséquence l'article 2 deuxième paragraphe aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. Souscription du capital.**

- Monsieur Serge Rase, préqualifié, .....	84 actions
- Monsieur Stéphan Schnoeck, préqualifié. ....	84 actions
- Monsieur Alain Devresse, préqualifié, .....	84 actions
Total: .....	<u>252 actions</u>

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ quatre cent quatre-vingt-quinze euro.

Dont acte fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Rase, S. Schnoeck, N. Stefani, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2002, vol. 876, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 mars 2002.

G. D'Huart.

(24864/207/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**G.T.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.143.

L'an deux mille deux, le quatre mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme G.T.L S.A., avec siège à L 1319 Luxembourg, (RC N° B 74.143), constituée suivant acte notarié du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C page 16347/2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 24 septembre 2001, publié au Mémorial C

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Christophe Godfrine, chauffeur, demeurant à B-5190 Jemeppe sur-Sambre (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jacques Godfrine; chauffeur, demeurant à B-5190 Jemeppe sur-Sambre (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Thierry Beckerich; administrateur de sociétés, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Luxembourg à Pétange
2. Conversion du capital en 30.986,69 euro.
3. Augmentation du capital de l'ordre de 13,31 euro pour le porter à 31.000,- euro.
4. Modifications afférentes des articles 1<sup>er</sup> deuxième phrase et 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
5. Remplacement de l'administrateur L.F.S. par Mademoiselle Christelle Martin.
6. Remplacement du commissaire aux comptes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Pétange.  
L'adresse du siège est L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
Suite à ce changement l'article 1<sup>er</sup> deuxième phrase aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième phrase.** Le siège social est établi à Pétange.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30,986,69.  
Ensuite, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital de EUR 13,31 par incorporation de bénéfices reportés.  
Le nouveau capital social est fixé à EUR 31.000, représenté par 1.000 actions de 31,- EUR chacune.  
L'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euro (EUR 31,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer l'administrateur L.F.S. TRUST. Elle nomme en remplacement Mlle Christelle Martin, administrateur de sociétés, demeurant à B-5190 Jemeppe-sur-Sambre, 140, rue de la Station Moustier.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes actuel par la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ quatre cent quatre-vingt-quinze euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Godfrine, Ch. Godfrine, T. Bekerich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2002, vol. 876, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Pétange, le 18 mars 2002.

G. d'Huart.

(24865/207/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**LUBEN S.A., Société Anonyme,  
(anc. LUBEN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 40.828.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie à Luxembourg en date du 25 mars 2002 a accepté la démission de trois administrateurs, MM. Sciorilli Borrelli, Bravetti et Del Bue. Elle a appelé aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, employée privée, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2001. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24850/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.839.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 19 mars 2002 a accepté la démission de quatre administrateurs, Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Andrea Dany et Madame Nicole Thommes. Elle a appelé aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg;
- Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- EDIFAC S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24852/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.839.

Par lettre recommandée adressée le 19 mars 2002 à la société DUEX INVESTMENTS S.A. dont le siège social a été transféré à Luxembourg, 207, route d'Arlon, en date du 19 mars 2002, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, route de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société DUEX INVESTMENTS S.A.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24853/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 71.014.

Suite à la cooptation de Monsieur Paul Kilcullen, nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Sharon Cunningham, administrateur démissionnaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Joseph Beashel (INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD, Georges Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Ireland)
- M. Shane Curran (INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD, Georges Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Ireland)
- M. Jacques Elvinger (ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, place Churchill, L-1340 Luxembourg)
- M. Paul Kilcullen (INVESCO GLOBAL, 11 Devonshire Square, London EC2M 4YR, England)
- M. Andrew Lo (INVESCO ASSET MANAGEMENT ASIA LIMITED, 12/F Three Exchange Square, 8 Connaugh Place, Central Hong-Kong)
- M. Anthony Myers (INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD, Georges Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Ireland).

*Pour INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24953/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**MAPINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 71.493.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

MG CONSULTING S.A.

*Mandataire*

Signatures

(24862/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**MAPINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 71.493.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

MG CONSULTING S.A.

*Mandataire*

Signatures

(24862A/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**MAPINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 71.493.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

MG CONSULTING S.A.

*Mandataire*

Signatures

(24863/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 75.316.

—  
Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société adoptées en date du 25 mars 2002 que:

Monsieur Paolo Agrifoglio, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano, Via San Gottardo, 10, a été co-opté en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Massimo Caputi, administrateur démissionnaire. Son élection définitive interviendra à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2002.

Pour copie conforme

*Pour STAR VENTURE MANAGEMENT S.A.*

BONN SCHMITT STEICHEN

*Mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24870/275/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**STHAS-LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 7A, rue de Bitbourg.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1°) Monsieur Gérard Herrmann, retraité, demeurant à F-67870 Bischoffsheim, 5, place du Panorama, et  
 2°) Monsieur Frédéric Herrmann, directeur, demeurant à F-57000 Metz, 48, rue Kellermann,  
 représentés par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121,  
 avenue de la Faïencerie,

sur base de deux procurations, établies le 7 février 2002 l'une à Metz et l'autre à Bischoffsheim.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, prénommé, ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de STHAS-LUXEMBOURG.

**Art. 3.** La société a pour objet la pose de menuiserie métallique ainsi que la location d'échafaudages volants et roulants.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où les événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Gérard Herrmann, retraité, demeurant à F-67870 Bischoffsheim, 5, place du Panorama, soixante-trois parts sociales	63
2. Monsieur Frédéric Herrmann, directeur, demeurant à F-57000 Metz, 48, rue Kellermann, soixante-deux parts sociales	62
Total: cent vingt-cinq parts sociales	<u>125</u>

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en

sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-proprétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par la gérance, s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2002.

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents euros (EUR 800,-).

*Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la société les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Gérard Herrmann, retraité, demeurant à F-67870 Bischoffsheim, 5, place du Panorama, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Il a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1273 Luxembourg- Hamm, 7A, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 12CS, fol. 49, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 mars 2002.

T. Metzler.

(24873/222/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**LUAN MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) GAILY MASTER LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à 120 East Road, London N1 SAA, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Maryse Brekoo, responsable administratif et financier, demeurant à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

2) Monsieur Andrea Bianchi, entrepreneur, résident au 3/10d Via Amerigo Vespucci, 16035 Rapallo (GE), Italie, ici représenté par Monsieur Bernard Vanheule, juriste, demeurant à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

3) ARMADA VENTURES CORPORATION, société de droit BVI, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Bernard Vanheule, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

**Chapitre I<sup>er</sup>: Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination LUAN MARITIME S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

### Chapitre II: Capital, actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-) représenté par trois cent quarante (340) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

**Art. 7. Droits attachés à chaque action.** Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Les héritiers, ayants-droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'aposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

### Chapitre III: Conseil d'Administration

**Art. 8. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-délégué(s) et fixe leurs pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur ou toute autre tierce personne pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieux et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la

société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 13. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemnisera tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 14. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'Administrateur-délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

**Art. 15. Rémunération des administrateurs.** L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

**Art. 16. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

#### Chapitre IV: Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le dernier mardi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2003. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

**Art. 20. Procédure, vote.** Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-délégué ou par deux administrateurs.

### Chapitre V: Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2002.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

### Chapitre VI: Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VII: Lois applicables

**Art. 24. Lois applicables.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Les actions indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

1) GAILY MASTER LIMITED, précitée, trois cent vingt et une actions . . . . .	321
2) Monsieur Andrea Bianchi, précité, dix-huit actions . . . . .	18
3) ARMADA VENTURES CORPORATION, précitée, une action . . . . .	1
Total: trois cent quarante actions . . . . .	340

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme EUR 34.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Andrea Bianchi, entrepreneur, résident au 3/10d Via Amerigo Vespucci, 16035 Rapallo (GE), Italie;
- INTERNATIONAL CONSULTING SERVICES, société ayant son siège à Main Street, PO Box 556 Charlestown, Nevis
- Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, résident au 42 Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2003.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Dott. Sergio Cabella, comptable, résident à Via Mragliano 24/7, 16038 S. Margherita Ligure (GE), Italie

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2003.

#### *Troisième résolution*

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social est fixé au 42 Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Et aussitôt les administrateurs prédésignés, Monsieur Andrea Bianchi, ici représenté par Monsieur Bernard Vanheule, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, INTERNATIONAL CONSULTING SERVICES et Monsieur Pascal Wiscour-Conter, ici représentés par Madame Maryse Brekoo, responsable administratif et financier, demeurant à L-1660 Luxembourg, 42 Grand-rue, en vertu de deux procurations sous seing privé ci-annexées, se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

- En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, Monsieur Pascal Wiscour-Conter préqualifié, est nommé «administrateur-délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas EUR 15.000,- (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve des limitations suivantes:

- toute opération bancaire dépassant EUR 15.000,- (ou la contre-valeur en devise) devra requérir la signature de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué;

- tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité des trois quarts des votes présents ou représentés.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: M. Brekoo, B. Vanheule, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2002, vol. 876, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2002.

F. Kessler.

(24871/219/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PARWA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R. C. Luxembourg B 79.614.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 2002 que:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur, en remplacement de Maître Pierre Berna, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 23, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24874/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**ITACA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.520.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire que:

- Madame Angelika Moosleithner-Batliner a été élue présidente du Conseil d'Administration

Luxembourg, le 26 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 23, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24875/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**SOGEDIC S.A., Holdingaktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1660 Luxemburg, 56, Grand-rue.  
H. R. Luxemburg B 6.281.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 27. März 2002, Vol. 566, Fol. 23, Case 9, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 29. März 2002.

**ERGEBNISVERWENDUNG**

- Ergebnisvortrag . . . . .	116.128.567,70 EUR
- Verlust des Geschäftsjahres . . . . .	71.169.084,34 EUR
	44.959.483,36 EUR
- Dividendenausschüttung . . . . .	- 117.597,13 EUR
	44.841.886,23 EUR

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 26. März 2002.

Unterschrift.

(24877/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**HA KA HOLDING, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1718 Luxemburg, 51, rue Haute.  
R. C. Luxemburg B 64.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 23, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour HA KA HOLDING S.A.

P. Laplume

(24878/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxemburg B 9.937.

L'an deux mille deux, le treize mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 9.937,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 1972, publié au Mémorial C numéro 78 du 6 juin 1972, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Rambrouch, en date du 20 avril 1977, publié au Mémorial C numéro 170 du 9 août 1977, dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant, en date du 15 février 1980, publié au Mémorial C numéro 79 du 18 avril 1980 et en date du 17 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 270 du 5 juin 1993.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herse-range (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale qu'initialement chaque action avait une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) et que le capital était de cinq million de francs (LUF 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions,

que ce capital a été converti en cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-

verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenu en date du 18 avril 2000, dont un extrait a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Prolongation de la durée de vie de la société en durée illimitée

Modification de l'article 2 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante: L'assemblée décide de prolonger la durée de la société en durée illimitée.

Suite à cette décision l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a une durée illimitée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2002, vol. 876, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2002.

F. Kessler.

(24887/219/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

### **INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 9.937.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 13 mars 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2002.

F. Kessler.

(24888/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

### **BELGRAVIA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.943.

### **DISSOLUTION**

L'an deux mille deux, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme holding dénommée FINSTRAT INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 49.054,

ici représentée par Monsieur Michel Bourkel, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager ladite société par sa seule signature.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société anonyme BELGRAVIA INVEST S.A. avec siège à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 6 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 198 du 24 mars 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 67.943.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, préqualifié, en date du 5 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 384 du 28 mai 1999.

- Que le capital social de ladite société est fixé à un million cent vingt-six mille trois cents euros (EUR 1.126.300,-) représenté par trois mille deux cent dix-huit (3.218) actions de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune, intégralement libérées.

- Qu'elle est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Que l'actionnaire unique déclare s'engager à régler tout le passif de la société et transféré tous les actifs à son profit.

- Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements, de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et règlera également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 8, rue Dicks à L-1417 Luxembourg.

- Que les actions au porteur seront annulées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

*Déclaration en matière de blanchiment d'argent*

Les parties, en application de la loi du 11 août 1998, déclarent être les bénéficiaires réels de l'opération faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent ni du commerce de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code Pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bourkel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2002, vol. 876, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2002.

B. Moutrier.

(24889/272/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**VIA SUD, Société Anonyme,  
(anc. TSAREVICH).**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 22-24, rue du Curé.  
R. C. Luxembourg B 48.341.

L'an deux mille deux, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TSAREVICH, avec siège social à Luxembourg, 22-24, rue du Curé, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.341.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Didier Haccoun, restaurateur, demeurant à Luxembourg, 22-24, rue du Curé.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure de Laubadere, gérante, demeurant à Luxembourg, 22-24, rue du Curé.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Stéphane Haccoun, cuisinier, demeurant à Luxembourg, 22-24, rue du Curé,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la dénomination sociale de TSAREVICH en VIA SUD et modification afférente de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante.

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VIA SUD.»

2.- Constatation du changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, le capital de la société s'élevant à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69), avec abolition de la valeur nominale des actions.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de treize virgule trente et un Euros (EUR 13,31), pour le porter à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), qui sera représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, par apport par les actionnaires du montant global de treize virgule trente et un Euros (EUR 13,31) en numéraire, en proportion de leurs participations actuelles dans le capital social.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

5.- Nominations statutaires.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de TSAREVICH en VIA SUD et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante.

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VIA SUD.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate le changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, le nouveau capital de la société s'élevant à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69), et décide d'abolir la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize virgule trente et un Euros (EUR 13,31), pour le porter à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), qui sera représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, par apport par les actionnaires du montant global de treize virgule trente et un Euros (EUR 13,31) en numéraire, en proportion de leurs participations actuelles dans le capital social, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et commissaire ont expiré et nomme administrateurs et commissaire, leurs mandats expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle

*Administrateurs:*

- Monsieur Didier Haccoun, restaurateur, demeurant à Luxembourg, 22-24, rue du Curé.
- Madame Laure de Laubadere, gérante, demeurant à Luxembourg, 22-24, rue du Curé.
- Monsieur Stéphane Haccoun, cuisinier, demeurant à Luxembourg, 22-24, rue du Curé,

*Commissaire*

Madame Andrée Dichter, juriste, demeurant à Luxembourg, 214, rue Munster.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. Haccoun, L. de Laubadere, St. Haccoun, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 12CS, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.(signé): Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

R. Neuman.

(24885/226/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**VIA SUD, Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 22-24, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 48.341.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

(24886/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**PROMOTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 16, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 26.375.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Extraordinaire du 10 septembre 2001 à 16.00 heures*

Il résulte de la réunion que le siège social a été transféré de:

L-1631 Luxembourg; 5, rue Glesener

à

L-1631 Luxembourg, 16, rue Glesener

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le mandataire de la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 29, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24880/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PROMOTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 16, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 26.375.

*Extrait de la décision collective des associés du 4 avril 2001 au siège social de la société*

Il résulte de la réunion que:

Le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF 2.100.000), est converti en euros ( 52.057,64) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social est augmenté de neuf cent quarante-deux Euros trente-six Cents ( 942,36) pour le porter du montant de cinquante-deux mille cinquante-sept Euros soixante-quatre cents ( 52.057,64) à cinquante-trois mille Euros ( 53.000) par incorporation de réserves classées en Résultats Reportés.

La réserve légale est également augmentée de quatre-vingt-quatorze Euros vingt-quatre Cents ( 94,24) pour la porter du montant de cinq mille deux cent cinq Euros soixante-seize Cents ( 5.205,76) à cinq mille trois cents Euros ( 5.300) par incorporation de réserves classées en Résultats Reportés.

La mention de la valeur nominale des parts sociales émises est supprimée.

L'article 6 des statuts est adapté pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante-trois mille Euros ( 53.000), représenté par cent quarante (140) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

*Le mandataire de la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 29, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24881/799/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PROMOTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 16, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 26.375.

*Extrait de la convention de cession de parts sociales du 22 décembre 1999*

Il résulte de la réunion que les parts sociales détenues par:

- Monsieur Bernard Davreux, domicilié avenue Bois d'Évêque 33, à 5100 Wierde (Belgique); 70 parts
  - Monsieur Michel Soetens, domicilié rue de Marbais 17, à 5150 Floriffoux (Belgique); 70 parts
- ont été cédées à la S.A. DASOLUX dont le siège social est situé rue Glesener 16, à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

*Le mandataire de la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 29, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24882/799/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

**PROMOTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 16, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 26.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 29, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Signature.

(24883/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**COFITRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.188.

L'an deux mille deux, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COFITRANS S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 37.188, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 445 du 26 novembre 1991.

L'assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Michèle Sensi, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Madame le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cinq cent mille francs français (FRF 500.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital social en euros.

2. Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

En application de la loi du 10 décembre 1998 l'assemblée générale décide de convertir le capital social de francs français en Euro par application du taux officiel d'un euro (EUR 1,-) égale six virgule cinquante cinq mille neuf cent cinquante-sept francs français (FRF 6,55957). En conséquence elle décide que le capital social de cinq cent mille francs français (FRF 500.000,-) est converti en soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante et un cents (EUR 76.224,51).

L'assemblée générale décide que la valeur nominale des actions est supprimée, de sorte que le capital de soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante et un cents (EUR 76.224,51) est représentée par cinq mille actions (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs aux membres actuels du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de francs français (FRF) en Euro (EUR).

*Troisième résolution*

Suite aux changements décidés dans les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante et un cents (EUR 76.224,51) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent quatre-vingt-dix-huit euros treize cents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.45 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Dennewald, Y. Birgen-Ollinger, M. Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2002, vol. 876, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2002.

B. Moutrier.

(24891/272/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

### **COFITRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 26, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.188.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 mars 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2002.

B. Moutrier.

(24892/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

---

### **PARTICIPATIONS FINANCIERES EUROPEENNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 32.550.

L'an deux mille deux, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTICIPATIONS FINANCIERES EUROPEENNES S.A. avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 154 du 9 mai 1990, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 32.550.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, préqualifié, en date du premier mars 1995, publié au Mémorial C numéro 309 du 6 juillet 1995.

Le capital social de la société au montant de trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.250.000,-) a été converti en euros suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé daté du 16 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 185 du 2 février 2002, de sorte qu'actuellement la société a un capital social de quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros trente-neuf cents (EUR 80.565,39), représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle Bergami, épouse de Monsieur Alfiero Sensi, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Miomir Vujovic, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille deux cent cinquante (3.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme SAFILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman,

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E.Jastrow, Bergami, Vujovic, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2002, vol. 876, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2002.

B. Moutrier.

(24890/272/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

### **SCHNEIDER TRANSPORTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5574 Remich, 10, avenue Lamort-Velter.

#### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendeins, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor Uns Roger Arrensdorff, Notar im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Karl Heinz Schneider, Transportunternehmer, wohnhaft zu D-56291 Lingerhahn, Maisbornerstrasse 7, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft SCHNEIDER TRANSPORTS, S.à r.l., mit Sitz zu L-5574 Remich, 10, avenue Lamort-Velter, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Alphonse Lentz aus Remich am 31. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 237 vom 3. Juni 1992, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Alphonse Lentz aus Remich am 12. September 1996, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 597 vom 18. November 1996, nimmt im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil die nachfolgenden Zessionen an und zwar:

1. eine am 15. Dezember 2001 getätigten Zession von hundertzwanzig Anteilen der vorgenannten Gesellschaft durch Jutta Düffels, Angestellte, wohnhaft zu D-56281 Mühlpfad, Hauptstrasse 3 an Karl Heinz Schneider, vorgeannt, und
2. eine am 15. Dezember 2001 getätigten Zession von hundertfünfundzwanzig Anteilen der vorgenannten Gesellschaft durch Joachim Schneider, Transportunternehmer, wohnhaft zu D-56291 Lingerhahn, Maisbornerstrasse 7 an Karl Heinz Schneider, vorgeannt.

Die vorgenannten Zessionen bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Er entbindet den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretungen aufhalten könnten.

Sodann hat der Komparent den Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft SCHNEIDER TRANSPORTS, S.à r.l., gegründet wurde wie hiervor erwähnt.
- 2) dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000) beträgt und in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) eingeteilt ist.
- 3) Dass der Komparent alleiniger Eigentümer der fünfhundert Anteile der genannten Gesellschaft geworden ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

Sodann erteilt der Komparent den Geschäftsführern der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. H. Schneider, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2002, vol. 465, fol. 33, case 7. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bad-Mondorf, am 15. Januar 2002.

R. Arrensdorff.

(24894/218/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

**CAPON PROPERTIES S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. CAPON PROPERTIES, S.à r.l.).**  
 Siège social: L-1417 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.  
 R. C. Luxembourg B 70.956.

L'an deux mille deux, le dix-huit mars, à quinze heures trente.  
 Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alexandre Vancheri, gérant de société, demeurant à Luxembourg,  
 agissant en tant que mandataire spécial de:

1) Madame Jane Anne Hurley, trust company director, demeurant à 2nd floor, Sir Walter Raleigh House, 48-50 The Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 8NX,  
 en vertu d'une procuration établie à Jersey en date du 14 mars 2002.

2) Monsieur Richard Philippe Dorey, Chartered Surveyor, demeurant à 2nd floor, Sir Walter Raleigh House, 48-50 The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 8NX,  
 en vertu d'une procuration établie à Jersey en date du 14 mars 2002.

Lesdites procurations ainsi qu'une liste de présence, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lequel comparant ès qualités qu'il agit a requis le notaire soussigné d'acter que les mandants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CAPON PROPERTIES, S.à r.l. avec siège social à L-1417 Luxembourg, 9, boulevard Docteur Charles Marx, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 771 du 16 octobre 1999,  
 inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.956.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, préqualifié, en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 800 du 27 octobre 1999.

La société a actuellement un capital social de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, tel qu'il résulte d'une attestation sous seing privé, délivrée par Monsieur Alexandre Vancheri, agissant en sa qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

Le comparant ès qualités qu'il agit représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le comparant ès qualités qu'il agit déclare vouloir transformer la société à responsabilité limitée CAPON PROPERTIES, S.à r.l. en société anonyme et décide:

- 1) de changer la dénomination de ladite société en CAPON PROPERTIES S.A.;
- 2) de remplacer pour le capital social les termes parts par, actions.
- 3) de nommer un Conseil d'Administration et un commissaire aux comptes.
- 4) de fixer la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire au 5 juin à 10.00 heures.

*Deuxième résolution*

Suite aux décisions prises ci-dessus, le comparant agissant ès qualités aux noms des mandants préqualifiés décide de transformer la société à responsabilité limitée CAPON PROPERTIES, S.à r.l. en société anonyme, de changer la dénomination de la société en CAPON PROPERTIES S.A. et décident de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

**«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPON PROPERTIES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute, entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'engager dans toutes transactions concernant la propriété immobilière et mobilière. La Société pourra acquérir, transférer ou gérer tout bien immobilier de toute sorte dans n'importe quel pays ou endroit. La Société pourra aussi s'engager dans et exécuter toutes opérations qui concernent directement ou indirectement la gestion et la propriété de biens immobiliers.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par le Président.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un, administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer toutou partie de ses pouvoirs de gestion à des administrateurs ou à des tierces personnes. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 5 juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### Troisième résolution

Et à l'instant le comparant ès qualités agissant au nom des mandants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, ont procédé aux nominations suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexandre Vancheri, prénommé, administrateur.

- Monsieur Nicolas Hoffeld, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur.

- Monsieur Michel Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur.

2) Est nommée commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Zürich.

3) Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2003.

4) L'assemblée générale nomme Monsieur Michel Bourkel, prénommé en tant qu'Administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager ladite société par sa seule signature. Cette délégation restera valable aussi longtemps que Monsieur Michel Bourkel prénommé exercera la fonction d'administrateur.

#### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'acte de transformation s'élève à environ mille quatre-vingt-quinze euros zero six cents (EUR 1.095,06).

#### Déclaration en matière de blanchiment d'argent

Les parties, en application de la loi du 11 août 1998, déclarent être les bénéficiaires réels de l'opération faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent ni du commerce de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code Pénal luxembourgeois.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Vancheri, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2002, vol. 876, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2002.

B. Moutrier.

(24893/272/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.